

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue au Centre multifonctionnel Desjardins de Saint-Honoré-de-Shenley, le 16 juin 2021, à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boillard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
M. Marcel Busque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et de monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, tous présents sur place.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2021-06-103

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 mai 2021;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 8 juin 2021;
 - 3.3 Contrat d'entretien ménager;
 - 3.4 Retour sur la rencontre du 11 juin (signature innovation);

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Dépôt et adoption du rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques incendie
 - 4.2 MADA et politique familiale;
 - 4.3 MADA – Nomination comité de pilotage;
 - 4.4 Entente sectorielle sur les services de proximité –suivi;;
 - 4.5 Suivi PGMR;
 - 4.6 Demande de la CDC Beauce-Etchemins;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité : -800-2021 Ville de Saint-Georges
-801-2021 Ville de Saint-Georges
-363-2021 Saint-Côme-Linière
 - 5.2 Avis à la CPTAQ –Demande du MTQ;
6. Gestion du personnel :
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Bilan SAAQ;
 - 9.3 Mémoire sur la décentralisation du système de santé;
10. Divers :
 - 10.1 Conseil de la culture Chaudières-Appalaches;
 - 10.2 Élections municipales 2021;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2021-06-104

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 19 MAI 2021**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 19 mai 2021 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 JUIN 2021

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 8 juin 2021 à titre d'information.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

2021-06-105

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

Attendu que le contactant actuel, Entretien ménager Mercier inc., a signifié à la MRC qu'il désirait mettre fin au contrat actuel d'entretien ménager en date du 30 juin prochain;

Attendu que celui-ci ne désire pas sous-contracter la balance du contrat et ainsi mettre fin à tout lien;

Attendu que la MRC a mandaté par résolution une architecte pour réaliser des scénarios de réaménagement des bureaux et que ceci influencera le résultat du prochain appel d'offres de services;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité:

- D'autoriser la direction générale à convenir une entente de gré à gré avec la ressource actuelle du contractant, soit madame Annie Aubé, le temps d'analyser les scénarios de réaménagement des locaux.
- De mandater la direction générale afin d'aller en appel d'offres de services pour la réalisation des travaux d'entretien ménager pour présentation au conseil en janvier 2022.

RETOUR SUR LA RENCONTRE DU 11 JUIN (SIGNATURE INNOVATION)

Le préfet rappelle aux maires qu'une première rencontre portant sur le projet Signature innovation a été tenue le 11 juin dernier et qu'une deuxième rencontre est prévue le 18 juin prochain. Un rappel sera transmis aux maires ainsi qu'un compte rendu de la première rencontre.

2021-06-106

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Attendu le dépôt aux maires du rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2020;

Attendu que le rapport a été présenté et expliqué aux élus;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'approver le rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2020 tel que déposé et d'en autoriser la transmission au ministère de la Sécurité publique.

MADA POLITIQUE FAMILIALE-SUIVI

Le directeur général résume l'état d'avancement de travaux réalisés dans le cadre de la démarche MADA et politique familiale. Un tableau explicatif (échéancier) est déposé aux élus.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

2021-06-107

MADA-NOMINATION COMITÉ DE PILOTAGE

Considérant la volonté de la MRC de Beauce-Sartigan d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

Considérant la volonté de la MRC de Beauce-Sartigan de mettre à jour et de réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan doit, dans le cadre de cette démarche de politique familiale et Municipalité amie des aînés, nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan doit, dans le cadre de cette démarche, nommer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés et le responsable des questions familles et aînés;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

- Clément Létourneau (RQFA)
- Marie-Claude Brassard (OC / CISSS)
- Sandra Fournier (DG / MFBE)
- Marie-Claude Bilodeau (DG / ABBS)
- Céline Marois (Aînés)
- Sylvie Cardinal (Aînés)
- José Busque (Famille)
- Manon Bisson (FADOQ)
- Annie Jacques (APPSHV / CISSS)

Ressources MRC Beauce-Sartigan :

- Nadia Tremblay (chargée de projet)
- Johanne Journeault (agente de développement)

Ce comité sera sous la responsabilité de monsieur Clément Létourneau, l'élu responsable des questions familles et aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter en incluant, entre autres, organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action MADA, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche MADA et les résultats des actions implantées dans la municipalité;
- D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui en découle en :
 - étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - consultant des citoyens de tout âge incluant les aînés;
 - recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action MADA, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » de la MRC;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

ENTENTE SECTORIELLE SUR LES SERVICES DE PROXIMITÉ-SUIVI

Le directeur général dépose aux élus l'ensemble des projets acceptés dans le cadre de l'Entente sectorielle sur les services de proximité. Il leur indique que l'ensemble des sommes disponibles a été alloué.

SUIVI PGMR

Le directeur général adjoint dresse un portrait de la révision en cours du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Une rencontre du comité de gestion des matières résiduelles sera convoquée au début de juillet. Le plan

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

révisé devrait être soumis au conseil des maires du mois d'août pour adoption avant d'être soumis à une consultation publique.

2021-06-108

DEMANDE DE LA CDC BEAUCE-ETCHEMINS

Attendu que la Corporation de Développement Communautaire (CDC) Beauce-Etchemins sollicite un soutien financier de la part de la MRC afin de maintenir un programme de coupons de transport;

Attendu que ces coupons de transport se veulent un moyen pour permettre à la population vulnérable de se rendre dans un organisme communautaire, une épicerie ou une pharmacie;

Attendu que, pendant la pandémie, la demande a augmenté de façon significative;

Attendu qu'un soutien financier de la part de la MRC au montant de 5 000 \$ leur permettrait de subvenir aux besoins pour les deux prochaines années;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, de fournir un soutien financier de 5 000\$ au CDC Beauce-Etchemins afin de permettre le maintien des coupons de transports. Cette somme sera prélevée à même le Fonds COVID.

2021-06-109

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 800-2021 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE RB-143 PERMETTANT LES JUMELÉS
DANS LE SECTEUR À L'EST DE LA 10^E AVENUE PRÈS DE LA
FUTURE 79^E RUE**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur Ouest, de la façon suivante :

- La zone RB-143 est agrandie à même la zone RB-142;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 800-2021 de la Ville de Saint-Georges.

2021-06-110

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 801-2021 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE**

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

PERMETTRE DAVANTAGE D'USAGES COMMERCIAUX DANS LA ZONE CD-360

Considérant que le règlement a pour effet de modifier ou d'ajouter des classes d'usages autorisés dans la zone CB-360;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 801-2021 de la ville de Saint-Georges.

2021-06-111

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 363-2021 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE AMENDANT LE RÈGLEMENT 148-06 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE CB-56 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA-15, DE CRÉER LA ZONE RB-38 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA-7 ET DE PRÉCISER LES USAGES AUTORISÉS DANS CERTAINES ZONES RÉSIDENTIELLES ET FORESTIÈRES ET DANS LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Considérant que ce règlement a pour effet :

- de créer une nouvelle zone résidentielle Rb-38;
- d'agrandir la zone commerciale Cb-56;
- d'autoriser les commerces et les services personnels et professionnels dans les habitations unifamiliales;
- d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires découlant de la LPTAA sur le territoire municipal;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 363-2021 de la Municipalité de Saint-Côme-Linière.

2021-06-112

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION, À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLLES, D'UNE SUPERFICIE EN BORDURE DE LA 4E AVENUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

Le MTQ dépose une demande à la CPTAQ afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser, à des fins autres qu'agricoles, une superficie d'environ 1 009,9 mètres carrés sur les lots 3 627 971, 3 629 933 et 3 629 940 dans le but de remplacer deux ponceaux;

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- 1^e Le potentiel agricole des lots visés et des lots adjacents est essentiellement constitué de sols de classes 4 et 5 avec des limitations au niveau de la pierrosité et de la topographie;
- 2^e L'utilisation à des fins agricoles des lots visés n'est pas compromise en raison de la faible superficie requise;
- 3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- 4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités ;
- 5^e *Critère non applicable;*
- 6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;
- 7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- 8^e *Critère non applicable;*
- 9^e *Critère non applicable;*
- 10^e *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser, à des fins autres qu'agricoles, une superficie d'environ 1 009,9 m² en bordure de la 4^e Avenue sur le territoire de la ville de Saint-Georges.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

CORRESPONDANCE

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ;
- Mémoire sur la décentralisation du système de santé

2021-06-113

MÉMOIRE SUR LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Attendu que le Regroupement québécois de médecins pour la décentralisation du système de santé (RQMDSS) a déposé un mémoire au gouvernement du Québec dans lequel il propose un argumentaire en faveur de la décentralisation du système de santé;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance de ce mémoire et s'en estime satisfait;

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu unanimement, de confirmer que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan appuie sans réserve le mémoire déposé par le Regroupement québécois de médecins pour la décentralisation du système de santé (RQMDSS).

2021-06-114

CONSEIL DE LA CULTURE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Considérant que la culture est un vecteur important de développement pour une collectivité;

Considérant que les conseils régionaux de la culture regroupent les personnes et les organismes qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle de leur région;

Considérant que les conseils régionaux de la culture réalisent les mandats confiés par le milieu culturel et par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Considérant que les conseils régionaux de la culture visent à favoriser le développement artistique et culturel régional par une concertation de leurs

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2021

membres qui conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement;

Considérant que les conseils régionaux de la culture assument un rôle-conseil auprès des différents partenaires dans le but d'assurer la défense des intérêts artistiques et culturels de leur région;

Considérant que les conseils régionaux de la culture sont reconnus, pour leur région, comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de culture;

Considérant que les conseils régionaux de la culture interagissent avec les instances municipales et régionales pour le développement des arts et de la culture sur leur territoire;

Considérant que l'Assemblée nationale du Québec a créé, en décembre 1987, la région de la Chaudière-Appalaches, séparant ainsi en deux le territoire de la région de Québec déterminé en 1966;

Considérant que la région de la Chaudière-Appalaches est la 7^e région la plus populeuse des 17 que compte le Québec;

Considérant qu'il existe des conseils régionaux de la culture dans toutes les régions administratives québécoises, hormis le Nord-du-Québec, et que la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches sont les seules à être regroupées;

Considérant que la réalité culturelle de la ville de Québec est nettement différente de la réalité vécue dans la Chaudière-Appalaches;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Clément Létourneau et unanimement résolu, de demander à la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) de revendiquer auprès du ministère de la Culture et des Communications qu'il appuie les démarches menant à la création d'un conseil régional de la culture propre à la Chaudière-Appalaches.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

2021-06-115

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 50.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général